

Novembre 2011

ÉDITORIAL

INDIGNÉS ET ... MOBILISÉS !

Les mots s'entrechoquent : crise, misère, stagnation, récession, chômage...

L'actualité s'ingénierait-elle à troubler les images : politique trop souvent à la rubrique affaires ou faits divers ; cafouillages à répétition des experts ; indélicatesses des lobbys de tous poils...

Les faits, eux, sont têtus : toujours plus de pauvres (8 200 000 dans notre pays) ; toujours plus de chômeurs ; toujours plus de précarité et... des milliards d'euros qui s'envolent chaque jour, avec une finance internationale devenue folle et incontrôlée, agissant hors de toute économie réelle.

A l'aube de la plus grande échéance démocratique de notre pays, la CFDT, comme à son habitude, donnera son éclairage, en toute indépendance, sur la situation. A chacun ensuite de donner sa réponse en allant voter car nous n'oublierons pas que dans d'autres pays, il faut se battre et parfois mourir pour obtenir ce droit (Printemps Arabe).

Reste que cette rentrée est plus dure pour une grande majorité de Français ; reste que la rigueur nécessaire n'est pas partagée équitablement ; reste que les nécessaires réformes sociales sont au point mort et notamment la prise en charge de la dépendance (voir dans ce journal les échos de notre action du 6 octobre).

Le débat politique (quand il a lieu) montre que nul responsable, nul homme ou femme qui se veut d'Etat, ne peut, dans le climat actuel, prétendre « raser gratis ».

Le débat est donc ailleurs ; il est dans le juste partage.

Nous avons toujours affirmé que payer l'impôt est un acte citoyen que nous revendiquons (regardons ce qui se passe en Grèce). Mais payer l'impôt de façon toujours plus injuste, cela devient intolérable. Warren Buffet aux Etats-Unis demande de ne pas payer moins d'impôt en pourcentage que sa secrétaire. C'est la

moindre des choses mais c'est l'inverse qui se produit : les écarts se creusent de plus en plus. Les 3 % de Vendéens qui ont un revenu annuel de plus de 100 000 euros payent en moyenne bien moins en % et parfois pas du tout d'impôt que la majorité des foyers fiscaux vendéens. Espérons donc que la grande réforme fiscale qu'on nous promet depuis des décennies verra enfin le jour.

En attendant indignons-nous, comme François Chérèque, de constater que dans le dernier plan du gouvernement, les salariés et retraités sont taxés de 1,6 milliard pendant qu'on demande, à grand renfort indécent de pub, 200 à 300 000 euros aux quelques dizaines de milliers de Français les plus riches ; indignons-nous d'entendre Monsieur Baroin parler d'égalité alors que les plus faibles retraites seront fortement impactées par la hausse de la CSG et la hausse de la taxation sur les contrats des mutuelles. On enlève le vital – comme le droit à la santé – au plus grand nombre, et on continue à protéger les plus riches. Il faut arrêter cette marche infernale si l'on ne veut pas voir déferler les populismes (faut-il rappeler aux plus jeunes l'après crise de 1929 ?)

Le juste combat au quotidien, le travail d'émancipation réalisé par le syndicalisme, agissent pour passer de la simple indignation tout-à-fait légitime à l'élaboration de solutions durables et plus équitables. C'est ce que nous pouvons nous souhaiter de mieux dans cette rentrée.

Alain VIAUD

SOMMAIRE

Page 1 :	Editorial
Pages 2 et 3 :	Pique-Nique de l'UTR du 1 ^{er} sept.
Pages 4 et 5 :	Rappel du Congrès UCR
Page 6 :	Echos des manif' du 6 octobre
Page 7 :	Ils nous ont quittés
Page 8 :	Infos diverses



Rentrée chaleureuse en cette chaude journée du 1^{er} septembre, à Saint-Prouant berceau d'au moins 3 d' entre nous.

Après une randonnée tranquille passant devant le prieuré de Grammont, les échanges (de paroles, de fruits des jardins et de gâteaux des cordons-bleus) ont continué entre les 73 participants, avant la visite du Musée de la France protestante de l'Ouest depuis le 16^{ème} siècle, au Bois-Tiffrais, à Monsireigne.

Un peu d'histoire

Au château, sous un superbe chêne, vieux de plusieurs siècles, présentation du lieu par l'ancien pasteur, Conservateur du Musée. **Cette maison noble**, un « logis », de dimensions modestes, était habitée par un pasteur en 1793 quand elle fut pillée et abandonnée. Agrandie, rénovée et réhabilitée sous Napoléon 1^{er}, elle devint relais de chasse en 1880, posséda 300 hectares de terres au début du 20^{ème} siècle, ayant toujours été habitée par des familles protestantes.

L'ouverture du Musée date de 1947. Tous les **documents** ont une grande valeur historique, car ils sont **authentiques**, datant de cette époque, sauf des cartes recensant les protestants, établies récemment.

Curiosité : un boulet de canon, de 18 kg, retrouvé il y a peu, sur le site de la bataille de Moncontour, du 3 octobre 1569,

entre Coligny, chef protestant et le Duc d'Anjou, futur Henri III, qui fit massacrer les lansquenets allemands, (appelés pigris ou pieds gris à cause de leurs bandes molletières en laine grise), en défense avec leurs longues piques de 6 m et leurs arquebuses.

Premiers martyrs protestants à Loudun 1531 et Fontenay le Comte 1534 ; après l'affaire des placards (tracts et affiches anti papistes) Calvin fuit de Poitiers vers Genève.

1540 : 1^{er} édit royal contre les protestants.

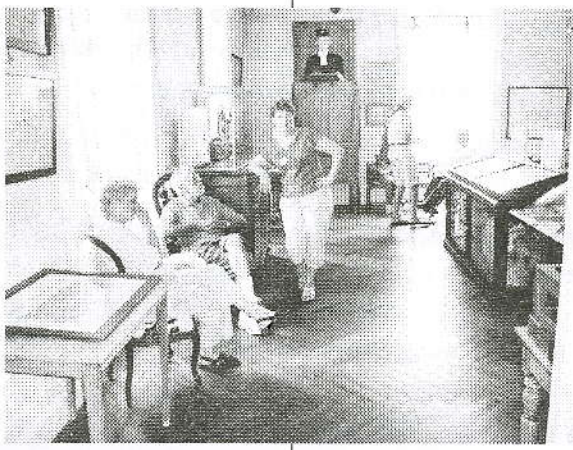
Le mouvement de la Réforme (Texte de Calvin 1559) veut donner la primauté à l'Écriture sainte, refuse l'autorité abusive, croit au salut par le Christ seul (refus des indulgences, (pratique financière), et veut diffuser la Bible par l'imprimerie.

1562 -1598 : après le massacre de Wassy, 4 guerres de religion en 8 périodes ; 24 août 1572 : massacre de la Saint Barthélémy 10 000 victimes à Paris ;

1598 : Edit de Nantes par Henri IV .



A côté de chaque temple, existe une école pour créer une élite de pasteurs et de croyants cultivés ; à l'époque les prêtres catholiques sont pour la plupart quasi incultes... Les protestants lisent la bible dans la langue de leur pays, (église catholique interdiction de lire la Bible et très peu de gens savent lire) ; ils chantent en français et sur une musique simple (une note, u n e s y l l a b e) (catholiques : chant grégorien et messe en latin) ;



Beaucoup de protestants émigrent au nord de l'Europe ; leurs biens sont confisqués (cf document : saisie des biens des religieux émigrés). Sous Louis XIV, des métiers sont interdits aux protestants et seul le fils aîné pourra succéder à son père, ce qui fait devenir paysans les autres enfants, (pour les cultures textiles par exemple) et envoie beaucoup de protestants à la campagne alors qu'ils étaient en ville auparavant.

Le poète **Clément Marot** traduit les psaumes de l'hébreu en français ; c'est le psautier huguenot – le mot huguenot est la déformation de « eidgenessen » = fédérés , soldats mercenaires dans les guerres « civiles » = de religion.

1610 : assassinat de Henri IV ; les troubles s'amplifient sous Louis XIII.

1627-28 : siège de La Rochelle, centre protestant, par Richelieu ;

1656-1685 dès la paix de La Rochelle, c'est l'intolérance, en fait : destructions de temples et conversions forcées (sinon, ce sont les galères, (avec libération en cas de conversion) ou le supplice de la roue, ou la pendaison, la prison...), violences des dragonnades en Poitou ; **Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 par Louis XIV.**

1685-1787 : Le Désert

Pour rester fidèle dans la clandestinité, les cultes de maison (le service domestique) prennent des dimensions d'Assemblées communautaires (chaise démontable, réunions nocturnes, avec chants à mi-voix, sans autre mention de lieu sur les actes de baptêmes que « au désert »).

La visite de ce musée a donc été précieuse pour tous les participants et «Info-Retraités» a tenu à vous en faire part. Ce musée, en effet, permet la connaissance de cette longue page dramatique de l'histoire de la France. La maison elle-même avec ses meubles et objets d'époque, ses bâtiments utilitaires pour l'accueil des équipages de chasse, est belle et aussi intéressante à découvrir.

Le goûter habituel a clos cette sympathique journée pour laquelle nous remercions les membres de la commission « loisirs » et les équipes locales.

Jacqueline CHAMPOT





Intervention de Joseph ALLAIN pour l'UTR Vendée

En Vendée, la population de retraités progresse du fait de l'arrivée de « migrants » venant d'ailleurs. Le niveau des retraites y est inférieur de 15 à 20 % à la moyenne nationale.

Si dans la société les retraités sont souvent considérés comme une charge, nous estimons, au contraire, qu'ils sont d'abord un atout.

Ils assurent d'innombrables responsabilités associatives, militantes, qui déchargent d'autant les engagements des pouvoirs publics. Ils sont souvent des bouées de secours pour leurs enfants et petits-enfants quand des accidents de la vie interviennent. Comment la société tiendrait-elle debout si tous ces « actifs » retraités cessaient leurs actions ?

Nos interventions s'inscrivent sur tous les fronts : dépendance, logement, loisirs, et solidarité avec les plus démunis.

Nous souhaitons aussi que tous les salariés adhérents nous rejoignent par un seul « transfert » automatique.

Nos actions, nos démarches s'adressent souvent aux décideurs politiques. Il apparaît naturel et logique que nous invitons nos adhérents à mesurer les différences d'orientations des gouvernants et à être demain, les acteurs d'une alternance démocratique.

La CFDT Retraités réaffirme son attachement à la solidarité

Les 428 délégués participant au 23^{ème} congrès de la CFDT Retraités, qui s'est déroulé du 24 au 26 mai à Metz, ont affiché leur volonté de porter le projet d'une société davantage soucieuse de l'intérêt collectif. « *L'avenir sera solidaire ou ne sera pas* », affirme ainsi **Michel Devacht**, secrétaire général réélu de la CFDT Retraités, dans sa présentation d'un rapport d'activité adopté à 85 % des suffrages. Solidarité intergénérationnelle d'abord : « *On voudrait nous faire croire à une guerre des générations, les babyboomers contre les baby-loosers* » s'indignent **Michel Devacht**. *Les parents et grands-parents que nous sommes seraient-ils devenus les prédateurs de leurs propres enfants ?* ».

En terme de bilan, le secrétaire général souligne les actions menées lors des quatre années écoulées et les nombreuses mobilisations organisées en intersyndicales sur les retraites et le pouvoir d'achat, ainsi que le travail effec-

tué auprès des élus pour la revalorisation des basses pensions.

Les nombreuses interventions des structures de l'Union Confédérale des Retraités ont mis en exergue leurs préoccupations du moment. Sans surprise, le sujet de la perte d'autonomie a occupé une bonne partie des six minutes de temps de parole accordées à chacun. La communication et le travail pédagogique menés par la CFDT Retraité sont unanimement salués.



Les positions de la CFDT sur le financement et la réorganisation du système sont largement partagées. Les militants soulignent en majorité les lacunes du système actuel. L'UTR de Paris dénonce ainsi « l'asphyxie par le gouvernement des associations d'accompagnement des personnes âgées, qui laisse le champ libre à des groupes lucratifs sans réelle compétence ». L'UTR de Vendée estime que « les différences de prise en charge entre les départements doivent être aplanies ». L'UTR de Loire-Atlantique met en garde contre une approche du dossier du seul point de vue des retraités : « Ce sujet concerne tout le monde et ce dossier doit être pris en charge par toute l'organisation. » L'Union régionale du Nord-Pas-de-Calais relate leur action en direction des aidants familiaux.

Les militants sont également intervenus sur la place des aînés dans la société. Si nous arrêtons nos actions bénévoles, la société entière serait en panne », souligne ainsi l'UTR des Alpes Maritimes, rejointe par celle de Vendée. L'évolution des services publics préoccupe également beaucoup les militants retraités, en particulier dans les territoires ruraux. « Les services publics contribuent à la lutte contre l'isolement », rappelle l'UTR de Seine et Marne. L'accès aux soins est menacé dans de nombreux endroits du territoire français. L'UTR de la Nièvre constate qu'un habitant de Château-Chinon doit parcourir 40 kilomètres pour trouver une pharmacie de garde. Les intervenants dénoncent également les dépassements d'honoraires abusifs et les franchises médicales.

Le développement au service de l'organisation

Les militants ont largement abordé la question du développement syndical, qui se porte bien dans la plupart des structures. Au niveau national, l'UCR progresse de 4,4 % sur la dernière mandature.

Certains ne se contentent pourtant pas de ce bon résultat. « Nous pouvons atteindre un résultat à

deux chiffres », affirme ainsi l'Union régionale de Picardie. La question du transfert des adhérents salariés vers les structures de la CFDT Retraités se pose toujours avec autant d'acuité.

Michel Devacht se veut confiant : « je suis convaincu que par la discussion, par notre implication, nous parviendrons à résoudre durablement cette question difficile ».

L'Union Fédérale des retraités de l'agroalimentaire relate son travail pour jeter une passerelle d'adhésion au moment du passage en retraite, une action payante puisque le nombre d'adhérents a augmenté de 58 % en cinq ans. Certaines structures regrettent cependant les conflits qui peuvent apparaître occasionnellement au sein de l'organisation sur ce sujet.

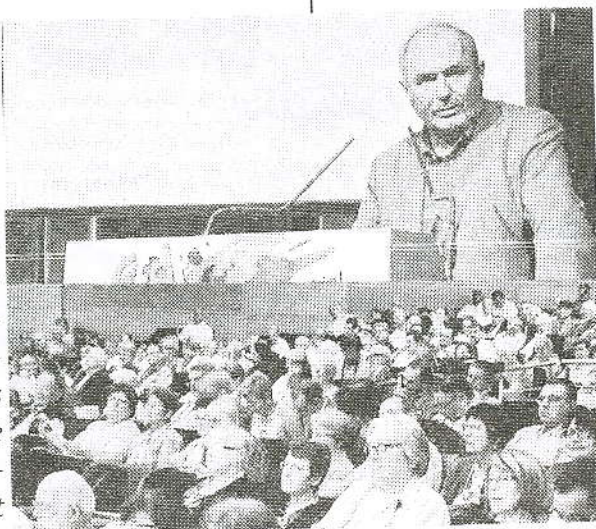
L'UTR de Moselle effectue également « un travail de proximité, sur les marchés, vers les non-adhérents, qui n'ont jamais été syndiqués. Il commence à porter ses fruits ».

Michel Devacht se félicite du fait que cette question préoccupe l'ensemble des militants. Le secrétaire général souligne également les efforts effectués en termes de formation syndicale lors des quatre dernières années.

Dans son intervention pour la Confédération, **Véronique Descacq** rappelle le lancement d'une étude de l'IRES sur les attentes des retraités par rapport au syndicalisme. « Elle nourrira, je le souhaite, vos débats, nos débats, sur le contenu de votre syndicalisme spécifique, notamment sur la place et rôle de vos structures dans la CFDT » affirme la secrétaire nationale.

De cette place, il est question dans la résolution, votée à 83 % des suffrages. **La CFDT Retraités** demande en effet à pouvoir présenter un candidat au Bureau national confédéral. Dans ses orientations, la CFDT Retraités réaffirme la nécessaire défense de la solidarité entre générations, avec les plus démunis, les immigrés, dans un contexte dans lequel ces valeurs sont menacées par les discours populistes.

Source : Article de Frédéric Delaporte
Issu du Retraité Militant CFDT de septembre 2011



Echos de ma manif à Paris

le 6 octobre



Aller à PARIS manifester ... mais il faut être fous !

Voilà ce que l'on entend quand on annonce à son entourage un tel déplacement. Eh bien non ; c'est certes fatigant, mais oh combien réconfortant d'aller exprimer près des décideurs les doléances des retraités.

Notre pouvoir d'achat s'amenuise de jour en jour, les cotisations aug-

mentent sans cesse, notamment pour nos complémentaires santé et hospitalisation.

Pourtant nous devons souvent aider nos proches et nos familles.

Et de plus... un « petit » Président nous avait promis de régler les problèmes de dépendance... avant la fin de son mandat. Il a oublié ses promesses et enterré toutes propositions devant les élus. Dérobade ... ou refus d'aborder les vrais sujets de société ? Les deux sans doute !

La manif était belle, l'expression de la CFDT bruyante. Nous avons même croisé les CRS qui ont tenté de s'en prendre aux lycéens qui manifestaient.

Une prochaine fois, il nous faudra être plus nombreux ...notre car n'était pas plein. Paris c'est tellement beau !!!



Un participant : Joseph ALLAIN

★★★★★

Le 6 octobre en Vendée

Nous étions environ 150 de l'intersyndicale devant la Préfecture, avec drapeaux et quelques badges ; une motion et une centaine de signatures ont été déposées à destination du Préfet. Plusieurs télés étaient présentes et des interviews ont été réalisées, mais aucune n'a été diffusée au journal du soir... A Fontenay, une cinquantaine de personnes, de même qu'aux Sables, se sont rassemblées pour protester contre la perte de pouvoir d'achat et demander des retraites plus décentes.



★★

La mort... Un coût exorbitant pour les vivants !

Que ce soit pour un membre de la famille ou pour des proches de notre entourage, la mort peut tous nous « frapper ».

A partir de situations, pour lesquelles nous avons été interpellés, nous avons relevé des coûts très élevés de prestations des entreprises de Pompes Funèbres, que nous pourrions facilement nommer « *Marchands de Mort* ».

Il nous semble utile de donner

quelques conseils pour tenter d'enrayer une spirale des coûts.

Tout d'abord, faire établir des devis bien avant que des difficultés de santé interviennent.

Ne jamais se présenter seul (seule) près des entreprises spécialisées pour engager les démarches.

Toujours réclamer plusieurs propositions de prix ou de fournitures, même quand le prestataire déclare qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Attention aussi, lors d'un décès un dimanche, les entreprises appliquent des majorations de l'ordre de 15 à 20 %, comme si on pouvait

choisir le jour de sa mort !!!

↳ Dans tous les cas, il faut se donner un délai de réflexion en prenant conseils ou références auprès d'autres membres de la famille.

Il ne faut jamais indiquer qu'une mutuelle ou une assurance peut prendre en charge tout ou partie des frais... sinon le devis peut « gonfler ».

Sachez également que les caisses de retraites complémentaires peuvent, dans certains cas, et selon des critères financiers, aider à une prise en charge partielle. Faire cette démarche au cas par cas.

La mort, c'est la vie ..., parler de la mort ne fait pas mourir.

Ils nous ont quittés

Portrait de la vie militante retraitée de Guy TRIT

En 2003, après une carrière professionnelle teintée d'un engagement syndical à la CFDT, Guy a voulu rompre avec ce qui l'oppressait : « ces cons de chefs » comme il disait... pour vivre une retraite heureuse en Vendée où il se sentait bien, tout en continuant à adhérer et militer au syndicat des retraités.

En 2004, il est devenu membre actif à l'ULR de Fontenay-le-Comte et siégeait au Conseil UTR

et dans des commissions de l'UD, à la période des élections prud'hommes en 2008.

Il ne manquait aucun rassemblement et manifestation et savait inviter...

Il avait été mandaté au congrès UCR à Saint-Étienne, en 2007.

Depuis fin 2010, il a cessé ses activités syndicales. Malgré sa fatigue, il a voulu être présent au Congrès de l'UTR le 21 avril 2011,

puis à la manif du 1^{er} mai (accompagné de sa fille et de son petit fils tout fier de brandir un drapeau !). C'était les dernières étapes de sa vie militante.

Je remercie tous les copains de la CFDT de toutes les ULR, de l'UTR et de l'UD pour m'avoir apporté, ainsi qu'à mes enfants, leur soutien et leur amitié à l'occasion de ces moments de deuil.

Germaine TRIT

Alain GUILBAUD, de la Sarthe, membre de L'UCR et de l'Union Régionale des Retraités

« Amusant et agaçant, rassurant mais également inquiétant par tes prises de positions parfois radicales, ... révolté et pas assez sage ... Passionné, volubile, impatient, plein d'énergie, plein d'idées, ... tes plaisanteries, tes coups de gueule nous aidaient à avancer... Ta sympathie, ta générosité nous manqueront mais aussi tes éclats de rire, ta voix, ta présence ; tu es parti trop tôt, trop vite... »

Quelques mots de

Josselyne WIART-AUDOUARD



Hommage à Bernadette YOU

(...) Arrivée chez Esswein en 1975, tu as été rapidement élue représentante du personnel, puis responsable de la section CFDT ; tu as assumé des fonctions dans le syndicat au sein de l'Union Mines Métaux, puis tu as été secrétaire nationale à la fédération, sans jamais t'éloigner de ton vécu de militante.

... La situation des salariés dans le travail, la dureté des conditions de travail, la pratique de la négociation, tout cela a rendu forts tes points de vue...

Toujours aller de l'avant, toujours aider, sans chercher à se préserver soi-même, encore moins à exprimer ses difficultés ...

En 2004 tu as accepté une nouvelle responsabilité au sein de la délégation régionale...

Dans tous tes combats et dans ce dernier, la maladie, chacun de nous garde en mémoire ta volonté, ta force pour lutter dans cette dignité qui te caractérise.

A **Patrick**, vos enfants, vos petits-enfants, nous voulons dire que, nous tous, Militants CFDT, sommes attristés par le départ de **Bernadette** ; ces quelques mots ne combleront rien.

Mais sachez que dans les prochaines actions que nous mènerons, nous le ferons aussi un peu au nom de l'engagement et de la mémoire de Bernadette et que nous en serons encore un peu plus fiers et plus forts.

extraits de l'hommage d'une ancienne déléguée de chez Esswein (Fagor-Brandt aujourd'hui)

Faciliter l'accès aux soins pour tous avec la Caisse Maladie de Vendée

Aux Herbiers, l'ULR a été invitée par des agents de la Sécurité Sociale, avec des associations d'insertion, à une réunion d'information sur différents dispositifs d'accès aux soins.

D'abord, l'accès à la CMU et CMU-C est destiné à des personnes non affiliées à un régime obligatoire, aux bénéficiaires du RSA à défaut de protection sociale à un autre titre, et aux étrangers en situation régulière en France.

Un autre dispositif AME (aide médicale d'urgence) permet l'accès aux soins, sous conditions de ressources, aux personnes en situation irrégulière qui ne disposent d'aucune couverture sociale, ces trois dispositifs ne concernent donc pas les retraités qui sont sous un régime d'affiliation obligatoire. Il est cependant utile de savoir que ces dispositifs existent.

Par contre un autre dispositif l'ACS (Aide pour une Complémentaire Santé) pourrait concerner un petit nombre de retraités ayant très peu de revenus, avec cependant des plafonds extrêmement bas : 799 € par mois pour une personne seule, 1199 € pour 2 personnes, une aide est accordée sous forme d'attestation chèque de 500 € pour les plus de 60 ans, à remettre à l'organisme de protection supplémentaire.

Il existe aussi à la Caisse Primaire un service d'action sanitaire qui peut intervenir en complément des prestations légales pour accorder des aides supplémentaires pour les assurés et leurs familles.

La Commission de l'Action Sanitaire et Sociale (13 conseillers) fixe les règles d'attribution, en cohérence avec les orientations du Conseil, attribuée par décision individuelle des aides financières ou prestations (sous conditions de ressources) pour, par exemple, faciliter l'accès à une complémentaire santé en cas de refus de l'ACS, pour frais importants liés à la maladie, au décès, aux frais d'hébergement pour une cure, aux difficultés liées à la santé, au forfait hospitalier, aux frais d'obsèques, aux transports, ou participation à la prise en charge des dispositifs faiblement ou non remboursés par l'assurance maladie sur optique, dentaire, prothèses auditives, petit appareillage, participation sur des actes ou produits non remboursables.

Pour tous problèmes, même en-dehors de cette liste, ne pas hésiter à contacter le service de l'action sanitaire et sociale de la caisse primaire de La Roche, des assistantes sociales répondront à vos questions.

Guy RETAILLEAU et Maurice ROY

Des « vœux » loppement !

Comment parvenir à concilier retraite et adhésion à la CFDT ?

C'est la question qui est posée à notre organisation donc à la commission « Développement-Fidélisation »

L'une des réponses passe obligatoirement par un travail avec les syndicats de salariés, ce qui a commencé à se concrétiser avec certains d'entre eux.

Soyons volontaires, il nous faut convaincre la génération des + de 55 ans des aspects bénéfiques d'être adhérent(s). Il n'est pas concevable que du jour au lendemain l'action syndicale soit rayée du vocabulaire.

Mieux connaître les attentes et les envies des futurs et jeunes retraités nécessite de l'écoute et bien entendu, du temps de formation ; on peut aussi envisager un questionnaire.

Proximité, réalité quotidienne et convivialité sont nos atouts pour aller au-delà des vœux et perpétuer la solidarité intergénérationnelle.

Guy DOUCET
Pour la Commission Développement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'Union Locale de Retraités
FONTENAY-LE-COMTE
Jeudi 8 décembre 2011
14 h 30
Maison des Syndicats
Rue de l'Ancien Hôpital
Avec la participation
d'un économiste

Rappel Cotisations 2011
N'ATTENDEZ PAS
LA FIN DE L'ANNÉE
POUR PAYER VOTRE COTISATION

Afin de faciliter le travail des trésoriers, il est important que toutes les cotisations soient réglées avant le mois de décembre. Cela évitera de faire des rappels, et facilitera l'envoi des attestations fiscales.